

## 119

RENSEIGNER LES FONCTIONNAIRES SUR LES BESOINS  
DES AUTOCHTONES HANDICAPÉS

**RECOMMANDATION:** Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les organisations d'autochtones accorde une plus grande priorité à la mise sur pied de programmes d'orientation destinés aux fonctionnaires qui s'occupent des services offerts aux autochtones handicapés.

## À L'ÉTUDE

**Données nécessaires:** Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et le Secrétariat d'État se consultent à ce sujet. Le ministre des Affaires indiennes appuie la recommandation et déclare que lorsque les données concernant les handicaps chez les Indiens seront disponibles, on pourra modifier la formation bilatérale.

**Domaine de l'orientation:** La Fraternité nationale des Indiens a déclaré au Comité que les centres culturels indiens sont prêts à mettre au point des cours d'orientation portant sur

différentes cultures indiennes au sein d'une même région. Le gouvernement n'a pas donné suite à ces propositions. Les centres culturels ne desservent toutefois que 60% de la population autochtone. *The Inuit Tapirisat* appuie sans réserves la recommandation étant donné que de tous les autochtones du Canada, les Inuits sont les moins compris.

**Mesures concrètes:** Bien qu'il semble y avoir accord de principe, le Comité est déçu que le gouvernement n'ait pris aucune mesure. Des initiatives concrètes sont nécessaires pour démontrer l'engagement du gouvernement. Le Comité exhorte le gouvernement à agir, notant la possibilité d'accorder pour cette tâche un rôle spécial aux centres culturels.

**«Tous les fonctionnaires qui s'occupent des autochtones devraient aussi connaître l'histoire, les valeurs et la mentalité de cette population.»**